

Court Métrage
CÉSAR 2014
mode d'emploi

Courts Métrages

**mode d'emploi
vote 2014**



Depuis 1977, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma décerne chaque année le César du Meilleur Film de Court Métrage.

Qui peut le recevoir?

Sont éligibles tous les films ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par la Commission de Classification des Œuvres Cinématographiques du Centre National de la Cinématographie entre le 1^{er} juillet et le 30 juin de l'année précédent la Cérémonie, sans distinction de genre.

L'Académie se charge de collecter la liste des films éligibles auprès du CNC et en organise la présélection avec la collaboration du Comité Court Métrage de l'Académie.

Comment ça marche ?

L'Académie constitue chaque année son **Comité Court Métrage**, qui rassemble une vingtaine de professionnels dont l'activité les place au cœur de la vie du court métrage en France (institutionnels, acheteurs TV, programmeurs de festivals...).

La composition de ce Comité est soumise chaque année à la validation du Conseil d'Administration de l'Académie, qui en décide

souverainement de la composition.

En octobre, les membres du Comité Court Métrage établissent une sélection de **12 films** parmi l'ensemble des courts métrages éligibles.

Ces 12 courts métrages, composant la **Sélection Officielle César du Meilleur Film de Court Métrage** de l'année, sont présentés à l'ensemble des membres de l'Académie à l'occasion de projections en salle au cinéma Le Balzac, en décembre à Paris. Ils sont ensuite réunis dans un double DVD que l'Académie adresse à l'ensemble de ses membres pour le premier tour de vote.

À l'issue de ce premier vote, les **5 films** comptabilisant le plus grand nombre de voix sont dévoilés lors de la Conférence de Presse des Nominations à la fin du mois de janvier.

Un second tour permet ensuite aux membres de l'Académie de désigner, parmi ces 5 films nommés, celui qui recevra le **César du Meilleur Film de Court Métrage** lors de la Cérémonie des César.

Qui vote ?

Tous les membres votants de l'Académie.

Ce sont pour la plupart des professionnels confirmés de l'ensemble des corps de métiers de l'industrie cinématographique, auxquels



sont venues se joindre au fil des années quelques personnalités s'étant signalées par leurs actions en faveur du cinéma.

L'Académie compte actuellement un peu plus de 4000 membres.

Qu'est-ce qu'on gagne ?

★★★ **1** Être retenu dans la **Sélection Officielle César du Meilleur Film de Court Métrage** permet tout d'abord de bénéficier d'une visibilité accrue auprès des membres de l'Académie, de la presse spécialisée, et du grand public.

L'Académie participe elle-même à l'accroissement de cette visibilité en organisant les opérations suivantes pour ces 12 films :

- Envoi personnalisé à l'ensemble des membres votants de l'Académie des films présélectionnés réunis dans un double DVD.
- Projection de ces 12 films au cinéma Le Balzac à Paris, destinée aux membres de l'Académie, à l'ensemble de la presse spécialisée et ouverte au public.

2 S'y rajoute pour les **5 films nommés** :

- Diffusion en accès libre sur le site internet de l'Académie d'une interview vidéo du (de la) réalisateur(trice) et du (de la) producteur(trice)

par Danièle Heymann et Christophe d'Yvoire, dans le cadre de «Paroles de Nommés».

- Projection des 5 films nommés dans le cadre de la rétrospective «l'Année Cinéma César» au Balzac et aux 3 Luxembourg, durant les deux semaines de février qui précèdent la Cérémonie, destinées aux membres de l'Académie, à l'ensemble de la presse spécialisée, et ouvertes au public.

3 Enfin, être distingué par les membres de l'Académie pour recevoir le **César du Meilleur Film de Court Métrage**, représente l'une des distinctions les plus prestigieuses du monde du court métrage et constitue une précieuse reconnaissance des qualités professionnelles de tous ceux qui ont contribué à sa réalisation, souvent décisive pour la suite de leur carrière.

4 Cerise sur le gâteau, le film lauréat du César est **au cœur du projet "Nuits en Or"**, organisé par l'Académie.

- C'est en effet autour du César du Meilleur Film de Court Métrage que l'Académie constitue le programme de la **Tournée** des Nuits en Or, en l'associant à une sélection des meilleurs courts métrages mondiaux de l'année et primés par les Académies de cinéma du monde entier. Ce programme est présenté en salle lors de soirées exceptionnelles dans une vingtaine de villes, de Paris à Madrid en passant par Rome ou Montréal.

- Le César du Meilleur Film de Court Métrage est également présenté en ouverture du **Panorama** des Nuits en Or : trois jours de projections à l'Unesco à Paris, gratuites et ouvertes au public, au mois de juin, de l'ensemble des courts métrages primés de l'année par leurs Académies Nationales.
- Le réalisateur (ou la réalisatrice) du César du Meilleur Film de Court Métrage est invité(e) à participer au **Séjour** des Nuits en Or, durant lequel l'ensemble des réalisateurs de la Tournée sont invités pendant trois jours à Paris par l'Académie pour un séjour de rencontres professionnelles, et un Dîner de Gala en leur honneur à l'Unesco en présence de leurs parrains et marraines de cinéma.

Qu'est-ce que ça change ?

LE CRI DU HOMARD

César du Meilleur Film de Court Métrage 2013

« On le sait : un film est d'abord le fantasme de son auteur, remis en question à chacune des étapes de sa fabrication, et par essence impossible à réaliser tel quel. D'où l'angoisse qui nous envahit lorsque vient le temps du verdict, celui de la confrontation de cet objet adjudgé « fini » mais toujours imparfait avec le regard de l'autre. Le sentiment d'impuissance est réel, puisque le « mal » est fait, et qu'on ne peut plus rien y changer. Reste, malgré tout, l'espoir un peu vaniteux de voir le résultat s'attirer les faveurs des spectateurs.

On peut légitimement estimer que les récompenses sont relatives, et surtout secondaires en regard du film lui-même, qui reste ce qu'il est, avec ou sans lauriers. Mais pour nous, ce César ne fut pas seulement la gratifiante et inespérée (les mots sont faibles...) consécration du travail de toute une équipe de la part d'un cercle professionnel éclairé. Il a également offert une nouvelle vie à ce « petit film » que tant de gens souhaitaient soudain découvrir, lui assurant une visibilité inouïe. Il a engendré de formidables rencontres, jalonnées d'échanges passionnés et passionnants. Et nourrit, in fine, la volonté de voir cette prestigieuse compression s'épanouir à travers un deuxième essai. Pour que ce point d'orgue se mue en point de départ d'une nouvelle aventure impossible, en somme.»

Nicolas Guiot

Réalisateur

Les Courts Métrages d'Animation

Depuis 2011, les films de court métrage d'animation sont également éligibles au César du Meilleur Film d'Animation aux côtés des films de long métrage d'animation.

Le processus est de même nature que celui du César du Meilleur Film de Court Métrage :

- Sont éligibles au César du Meilleur Film d'Animation tous les films de court



métrage d'animation dont la date du visa d'exploitation est comprise entre le 1^{er} juillet et le 30 juin de l'année précédente.

- Le Comité Animation de l'Académie choisit en octobre une liste d'un maximum de 12 films de court métrage d'animation, qui sera présentée pour le premier tour de vote aux membres votants de l'Académie. Ce Comité est constitué de professionnels du cinéma d'animation, suivant les mêmes principes que ceux du Comité Court Métrage.
- Les 2 courts métrages d'animation ayant comptabilisé le plus grand nombre de voix à l'issue du premier tour font alors partie des films nommés pour le César du Meilleur Film d'Animation, aux côtés des trois autres nominations réservées aux films d'animation de long métrage. Ils sont dévoilés lors de la Conférence de Presse des Nominations fin janvier.
- **Nouveauté pour l'édition 2014** : lors du second tour de vote, les membres de l'Académie distingueront un long métrage **ET** un court métrage parmi les cinq films d'animation nommés. Le César du Meilleur Film d'Animation sera ainsi attribué à deux films, un long métrage et un court métrage.

Les dates du Court Métrage aux César 2014

- **Octobre 2013** : **annonce des 12 courts métrages** choisis par le Comité Court Métrage 2014, et des **10 courts métrages d'animation** choisis par le Comité Animation 2014.
- **30 novembre 2013** : **projection** au cinéma Le Balzac des 12 films en lice pour le César du Meilleur Film de Court Métrage (première partie).
- **7 décembre 2013** : **projection** au cinéma Le Balzac des 12 films en lice pour le César du Meilleur Film de Court Métrage (seconde partie).
- **14 décembre 2013** : **projection** au cinéma Les 3 Luxembourg des 10 films de court métrage en lice pour le César du Meilleur Film d'Animation.
- **18 décembre 2013** : envoi à chacun des membres votants de l'Académie d'un double DVD "Sélection Officielle César du Meilleur Film de Court Métrage" (12 films) et d'un DVD "Préselection Court Métrage César du Meilleur Film d'Animation" (10 films) dans le **Coffret DVD César 2014**.
- **31 janvier 2014** : **Conférence de Presse** d'Annonce des Nominations 2014.

- **12 au 25 février 2014** : **l'Année Cinéma César**, projection de tous les films nommés aux César 2014, dans les cinémas Le Balzac et Les 3 Luxembourg.
- **Février 2014** : **Paroles de Nommés**, diffusion en accès libre sur le site internet de l'Académie des interviews de tous/toutes les réalisateurs/réalisatrices et producteurs/productrices des films de court métrage nommés aux César 2014.
- **28 février 2014** : **39^{ème} Cérémonie des César**.
- **Mai 2014** : **Les Nuits en Or - La Tournée** : une série de projections en France et en Europe d'un programme constitué par l'Académie autour d'une sélection de courts métrages primés par leurs Académies Nationales en 2014.
- **15 au 17 juin 2014** : **Les Nuits en Or - Le Séjour** : trois jours de rencontres professionnelles à Paris pour les réalisateurs/réalisatrices des films de la Tournée.
- **16 au 18 juin 2014** : **Les Nuits en Or - Le Panorama**: projections à l'UNESCO de tous les courts métrages primés par leurs Académies Nationales en 2014.
- **16 juin 2014** : **Les Nuits en Or - Le Dîner de Gala**: dîner officiel à l'Unesco en l'honneur de la (du) réalisatrice(teur) du César du Meilleur Film de Court Métrage 2014 et de tous (toutes) les réalisateurs (trices) des films de la Tournée, accompagné(e)s de leurs parrains et marraines de cinéma.

Courts Métrages

mon film
visionnage 2015

Mon film est-il éligible pour les César 2015 ?

Tout film de court métrage qui respecte les conditions d'éligibilité suivantes peut concourir à l'édition 2015 des César :

- Durée (générique compris) inférieure à 60 minutes.
- Visa d'exploitation délivré par le CNC entre le 1^{er} juillet 2013 et le 30 juin 2014.

La liste des films éligibles est transmise par le CNC aux services de l'Académie. Vous n'avez donc aucune démarche particulière à faire, sauf pour une éventuelle demande de décalage, qu'autorise le Règlement de l'Académie depuis cette année :

Nouveauté 2014 : pour les films dont le visa a été délivré après le 30 avril 2014, le producteur pourra demander de décaler sa participation aux César de l'année suivante, étant entendu qu'un même film ne peut participer qu'une seule fois.

Montrer mon film aux membres des Comités



- Tous les membres des Comités sont choisis précisément pour leur engagement à voir un grand nombre de films de court métrage du fait de leur activité professionnelle.

Compte tenu des dates d'éligibilité, il est donc probable qu'ils aient déjà pu découvrir votre film dans le cadre de leur activité professionnelle.

- Cependant, comme dit le proverbe, «on n'est jamais mieux servi que par soi-même».

À partir du moment où votre film respecte les conditions d'éligibilité (durée/date de visa) vous pouvez montrer votre film directement aux membres des Comités :

La liste des membres est en accès libre sur le site de l'Académie. À vous de choisir la manière de leur faire visionner votre film (envoi de DVD à leur attention, publication du fichier du film sur leur profil Facebook, invitations à une projection, sit-in sous leur fenêtre...), en gardant à l'esprit qu'en la matière comme en toute chose, le trop est l'ennemi du bien !

Faire partie des Comités Court Métrage et Animation de l'Académie

Le Conseil d'Administration de l'Académie des César étudie tous les dossiers de candidature qui lui sont adressés.

Pour postuler, il est souhaitable de justifier sur l'honneur du visionnage durant l'année d'une part significative de la production française de court métrage dans le cadre de son activité professionnelle (programmation de festival, achats tv, presse...).

Un dossier de candidature est envoyé sur papier libre au secrétariat de l'Académie, par courrier ou par mail. Il doit nécessairement comporter un CV, une lettre de motivation, le ou les documents justifiant d'une activité professionnelle intégrant le visionnage d'une part significative de la production française de court métrage, et deux lettres de parrainage provenant de membres des Comités Court Métrage ou Animation.

Le dossier de candidature doit être déposé **avant le 30 mai** de chaque année. Pour les

personnes faisant déjà partie d'un Comité, une simple demande de renouvellement suffit.

Les membres des deux Comités ont la possibilité s'ils le désirent de devenir membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma.

Les dates de présélection Court Métrage pour les César 2015

- **30 mai 2014** : date limite de **dépôt de candidature** pour faire partie des Comités Court Métrage et Animation pour les César 2015.
- **30 juin 2014** : date limite d'**obtention du visa** pour être éligible aux César 2015.
- **15 juillet 2014** : publication officielle de la **liste des Comités** Court Métrage et Animation pour les César 2015.
- **Octobre 2014** : annonce de la **Sélection** des 12 courts métrages par le Comité Court Métrage, et de la **Présélection** des 10 courts métrages d'animation par le Comité Animation.

vos notes...



16, avenue Elisée Reclus

75007 Paris

Tél. (+33) 1 53 64 05 25

court.metrage@academie-cinema.org

[**www.academie-cinema.org**](http://www.academie-cinema.org)

